



SCP DEFRANCE LEDUC

C O M M I S S A I R E S D E J U S T I C E

TARIFS

Tarifs réglementés

Les actes, requêtes, formalités et diligences des commissaires de justice sont fixés par le Code de commerce (articles L 144-1 et suivants, R 444-1 et suivants, tableaux 3-1, 3-2 et 3-3 annexés à l'article R 444-3 et A 444-10).

Pour les actes relevant du monopole des commissaires de justice, leur tarif est fixé selon le barème établi par l'ensemble des textes précités. Les frais de recouvrement sont à la charge du débiteur, sauf si celui-ci est insolvable. Dans ce cas, ils sont supportés par le créancier.

En cas de réussite dans le recouvrement, il est alloué au commissaire de justice un honoraire de résultat qui est à la charge du créancier (article A 444-32 du Code de Commerce).

Les tarifs réglementés sont consultables sur simple demande.

Tarifs non réglementés

Les activités qui ne relèvent pas du monopole des huissiers de justice pratiquées concurremment avec d'autres professions dont le tarif n'est pas lui-même réglementé sont l'objet d'honoraires librement déterminés (article L144-1 du Code de commerce).

Ces honoraires tiennent compte de la difficulté de l'affaire et de son enjeu.

Les honoraires ne tiennent pas compte des éventuels frais et débours exposés.

Constats

CONSTATS	COÛT EN TTC
Constat de permis de construire, de démolir, d'aménager ...	150 € par passage
Pose d'un panneau	150 €
Constat divers pour les particuliers	300 € / heure puis 100 € supp. Par demie heure entamée
Constat divers pour les professionnels	350 € / heure puis 100 € supp. Par demie heure entamée
Constat internet	A partir de 450 €
Constat SMS	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 5 sms : 250 € • Entre 5 et 10 sms : 350 € • Plus de 10 sms : sur demande
Dépôt d'un jeu concours	250 €
Constat vidéo	Sur devis
Constat de grève	Sur devis
Constat de nuit et le week-end	Sur devis

Etats des lieux

Surface	Vide	Meublé
Studio	160 €	180 €
T2	180 €	200 €
T3	200 €	250 €
T4 / maison < 80 m ²	250 €	300 €
T4 / maison > 80 m ²	280 €	320 €

Actes ou formalités

ACTES OU FORMATITES	COÛT EN TTC
Rédaction d'une rupture de PACS	350 €
Rédaction d'un congé civil	A partir de 320 €
Rédaction d'un congé commercial	A partir de 450 €
Rédaction d'une sommation interpellative	A partir de 250 €
Rédaction de baux	Sur devis
Rédaction d'hypothèque	240 €
Rédaction de nantissement	150 €
Publicité	240 €
Conseil juridique	60,00 € / demi-heure